

**Proposition de décret relatif à
« l'accueil des élèves à besoins spécifiques ou en situation de handicap à l'école »**

Développement

Sensibilisés aux difficultés rencontrées par nos pairs à besoins spécifiques et/ou en situation de handicap, nous nous sommes rendu compte de l'importance de les inclure parmi nous et de faire de nos différences un tremplin pour progresser et évoluer. Cependant, nous avons mis en évidence de réels problèmes pour permettre l'inclusion dans nos structures scolaires traditionnelles. Nous avons classé ces problèmes en cinq catégories :

1. Problèmes inhérents aux regards portés de l'extérieur

Il est courant d'observer une attitude de pitié, de méfiance voire de rejet de la part de la société quand elle est en présence de personnes différentes, sujettes à des difficultés d'apprentissage ou à un handicap physique.

2. Problèmes inhérents à l'accueil dans nos écoles

Nos écoles sont habituées à accueillir des enfants répondant à une norme véhiculée par l'entourage, les attentes des adultes, les médias, la société... Les enfants à besoins spécifiques et/ou en situation de handicap sortent de ce cadre et s'en sentent exclus, éprouvent parfois de la honte et ont une faible estime d'eux-mêmes.

3. Problèmes inhérents à la formation des enseignants

Les enseignants sont peu (ou pas) formés à répondre aux besoins spécifiques de certains enfants. Dès lors, ils se retrouvent démunis face à eux et malgré toute la bonne volonté et l'énergie qu'ils peuvent fournir, leur travail manque souvent d'efficacité vis-à-vis d'une partie des élèves.

4. Problèmes inhérents au matériel disponible dans nos écoles

Le matériel traditionnel proposé dans nos écoles est adapté à une majorité des enfants qui représentent une norme. Une fois « hors-norme », le mobilier, les manuels, l'agencement des classes, les outils... ne répondent pas aux besoins spécifiques des autres enfants et ne leur permettent donc pas de progresser de manière significative.

5. Problèmes inhérents à la mobilité

L'accès à la majorité de nos écoles et classes n'est absolument pas adapté à l'accueil de tous.

**Proposition de décret relatif à
« l'accueil des élèves à besoins spécifiques ou en situation de handicap à l'école »**

Au regard de ces problèmes, voici les solutions que la présente proposition de décret souhaite voir mises en œuvre dans l'ensemble des écoles fondamentales de la fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 1.

Afin de changer les regards extérieurs, nous préconisons dans l'ensemble des écoles de la FWB :

- L'organisation systématique de journées de sensibilisation aux besoins spécifiques et/ou handicaps mettant en situation similaire tous les enfants ;
- La mise en place de cercles de parole permettant à tous, sans crainte de jugement, l'expression des sentiments et d'opinions ;

- La réalisation de vidéos présentant des témoignages d'enfants à besoins spécifiques et /ou handicap afin de sensibiliser à la différence ;
- La création d'un système de communication permettant l'expression à chacun de sa personnalité en tout anonymat (sur le modèle de « forum » de rencontre) ;
- L'accueil d'animaux à l'école pour faciliter l'intégration.

Article 2.

Afin d'améliorer l'accueil de nos structures scolaires, nous préconisons dans l'ensemble des écoles de la FWB :

- La mise en place d'un système de parrainage pour tous et de tous de façon à susciter les échanges et la collaboration ;
- L'organisation d'activités en groupes d'âges différents afin de permettre à chacun d'évoluer à son rythme en toute sérénité ;
- L'organisation de journée « Talents » permettant à tous de faire valoir toutes les facettes de sa personnalité ;
- L'apprentissage des bases de la langue des signes pour favoriser la communication ;
- L'ouverture d'un service de logopède, d'orthophoniste et de psychologue accessible à tous.

Article 3.

Afin de mieux former les enseignants, nous préconisons dans l'ensemble des écoles de la FWB :

- L'intégration à la formation des enseignants de modules spécifiques aux troubles « dys-» ;
- L'apprentissage des bases de la langue des signes pour favoriser la communication.

Article 4.

Afin de rendre plus performant le matériel scolaire à disposition, nous préconisons dans l'ensemble des écoles de la FWB :

- L'adaptation de tous les manuels utilisés dans les apprentissages ;
- L'accès à des machines de traduction en braille ;
- L'adaptation et flexibilité du mobilier et de l'agencement des classes.

Article 5.

Afin d'agir sur la mobilité, nous préconisons dans l'ensemble des écoles de la FWB :

- L'installation d'un système de repérage par code couleurs au sol pour faciliter l'orientation et par bracelets colorés gauche/droite ;
- La généralisation de plans inclinés, ascenseurs ou autres systèmes permettant l'accès aux personnes « à mobilité réduite » ;
- La construction de modules de plain pieds ;
- L'attention spéciale portée aux revêtements de sol facilitant les déplacements de tous ;
- La sécurisation des accès et abords des bâtiments scolaires.

Ces dispositions sont valables pour l'ensemble des écoles de la FWB et leur entrée en vigueur est fixée au premier septembre 2019.

Les classes de 6^e primaire
Ecole Libre Saint-Jean Berchmans
Montigny-le-Tilleul